



MAIRIE DE CAMPAN  
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 DÉCEMBRE 2024  
(Date de convocation : 29 novembre 2024)

Délibération N° 20241205-08

Le 5 décembre deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire.

**Étaient présents :** M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Etienne Lay, M. Thierry Ribeiro, Jean-François Rabaud, M. Thibaut Maurin, Mme Sarah Laguerre, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, Mme Aurore Ville, Laurent Santucci, M. Sylvain Saligot, M. Benjamin Soucaze-Soudat formant le quorum des membres en exercice.

**Étaient absents :**

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Aurore Ville  
Mme Catherine Pécondon-Montgaillard : procuration donnée à Mme Dominique Borgella-Adjudant  
Mme Viviane Torné : procuration donnée à M. Jean-François Rabaud

**Objet : CESSATION D'ACTIVITE POUR LES LOGEMENTS SOCIAUX**

Monsieur le Maire explique que la Commune de Campan fait des déclarations de TVA à néant pour les activités logements sociaux « école Sainte Marie de Campan » et les logements sociaux « Poste bourg de Campan ».

Il convient désormais de clôturer ces services afin de ne plus faire de déclaration de TVA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Article Unique :** approuve de clôturer les activités logements sociaux « école Sainte Marie de Campan » et les logements sociaux « Poste bourg de Campan ».

Date d'affichage : 13/12/2024

Fait pour extrait conforme  
Le Maire  
Alexandre Pujo-Menjouet